



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 2 mai 2022

Présidence : M. Pascal Ruch, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 10/2022 de la Municipalité du 23 mai 2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 516'200.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais complémentaires liés à l'aménagement d'une crèche privée;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'amender le préavis en ramenant le montant des postes "Divers et imprévus" et "Hausse des matériaux" à 10% du coût des travaux mais au maximum à CHF 35'000.00, compte tenu du fait que le montant total des travaux hors honoraires (CHF 82'300.00), hors divers et imprévus (CHF 72'600.00) et hors hausse des matériaux (CHF 10'000.00) se montent à CHF 351'300.00.
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à l'aménagement d'une crèche privée;
3. de financer cette dépense de CHF 468'600.00 par un emprunt bancaire ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 468'600.00 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 16'900.00 par année, la première fois au budget 2023 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 13 juin 2022.

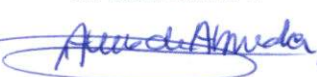
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


P. Ruch



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida